

MAIRIE DE DUMBEA
Standard
41 40 00

PROVINCE SUD
20 30 40

OPT
Office des Postes et
Télécommunications
41 15 15

CDE
Calédonienne des Eaux
41 37 37

CALECO ENVIRONNEMENT
Collecte des déchets
N° Vert 05 00 55

ENERCAL
Néo-Colédonienne d'Énergie
41 58 10

EEC
Électricité et Eau de Calédonie
46 36 36

SECAL
Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie
46 70 10

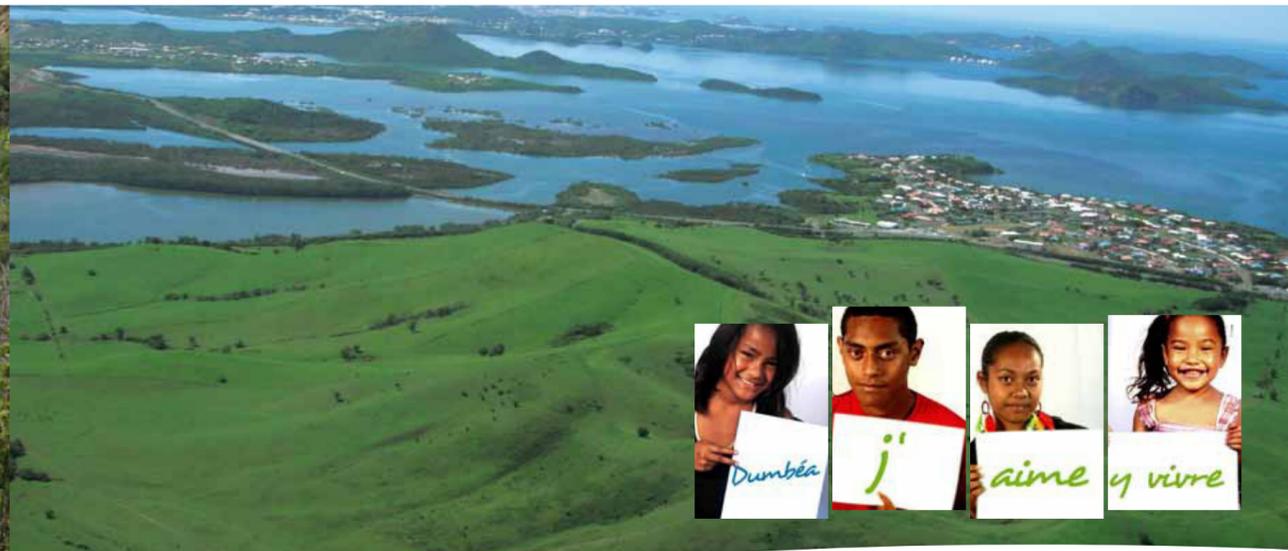
FSH
Fonds Social de l'Habitat
N° Vert 05 10 15

SEM AGGLO
Société d'Économie
Mixte de L'Agglomération
46 88 00

SIC
Société Immobilière
de Nouvelle-Calédonie
28 16 85

BIENVENUE À DUMBEA

TOUTES LES DÉMARCHES POUR FACILITER VOTRE INSTALLATION SUR LA COMMUNE



Ne pas jeter sur la voie publique

www.ville-dumbea.nc



EN PARTENARIAT AVEC



Dumbéa, j'aime y vivre



Chers Dumbéens,

Vous qui venez récemment de vous installer à Dumbéa, nous tenions tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue.

Dumbéa est une Ville en constant mouvement.

C'est ainsi qu'avec plusieurs de nos principaux partenaires, il nous est apparu naturel et utile de vous accompagner au mieux dans votre installation à Dumbéa.

Nous tenions donc à vous fournir les premières informations essentielles qui pourraient vous être nécessaires dans votre nouveau cadre de vie, pour vous aider dans vos éventuelles démarches, qu'elles soient administratives, citoyennes, sociales ou récréatives.

Car, connaître sa commune, c'est aussi en être un acteur véritablement citoyen !

Nous espérons donc qu'à travers ces documents pratiques, et en complément de toutes les informations municipales dont vous pourriez prendre connaissance dans notre bulletin municipal, les lettres d'informations propres à votre quartier ou sur notre site internet (www.ville-dumbea.nc), vous trouverez les premières informations qui pourront vous être utiles au quotidien.

Votre intégration sera notre véritable réussite à tous, afin qu'ensemble chacun puisse dire : « *Dumbéa, j'aime y vivre !* »

Nous nous tenons pour cela à votre entière disposition.

Bien cordialement,

La Ville de Dumbéa
et son Conseil Municipal



**Selon vos besoins, contactez le
CENTRE ADMINISTRATIF
DE LA PROVINCE SUD (CAPS)
Baie de la Moselle
9, route des Artifices
NOUMÉA**

Tél. 20 30 40

Accueil du lundi au vendredi de 7h à 18h

La province Sud se charge :

- de l'enseignement primaire public
- de la construction et de l'équipement des collèges publics
- du développement rural et maritime (agriculture, pêche, sylviculture, aquaculture)
- de l'insertion professionnelle des jeunes
- des actions sanitaires et sociales, de l'aide médicale gratuite, des aides sociales à l'enfance, des centres médico-sociaux répartis dans toute la province
- du développement économique et touristique, à travers ses services administratifs, ainsi que la société d'économie mixte PromoSud et le GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud
- des 270 kilomètres du réseau routier provincial, des transports publics terrestres (Carsud), de la gestion et de l'entretien de l'aérodrome de l'île des Pins
- de la culture et de la protection du patrimoine
- de la jeunesse et des sports
- de la protection de l'environnement, de la gestion des milieux terrestres et maritimes, de la ressource en eau, de la prévention des pollutions et des risques

LES SERVICES DE LA PROVINCE SUD À DUMBÉA

Centre Médico-social (CMS)

TÉL. 41 80 08

695, route Plaine de Nimba, RT1 - Mairie, 98835 DUMBÉA
Du lundi au vendredi de 7h45 à 16h

La mission d'insertion des Jeunes (MIJ)

TÉL. 41 40 26

Mairie annexe - 111, avenue de la Vallée - Koutio, 98835 DUMBÉA
Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30

Service Emploi et Placement (SEP)

TÉL. 41 67 17

26, avenue d'Auteuil - Koutio, 98835 DUMBÉA
Du lundi au vendredi de 7h30 - 11h30 / 12h15 - 16h

Maison de l'Habitat Permanences au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Koutio

TÉL. 46 55 00

Mairie annexe (1^{er} étage) - 66, avenue de la Vallée - Koutio, 98835 DUMBÉA
Calendrier des permanences sur le site de la province Sud.

LISTE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE

ÉCOLES PRIMAIRES

École Victorien BARDOU

TÉL. / FAX 41 15 50

École Louis BÉNÉBIG

TÉL. / FAX 43 88 45

École Gustave CLAIN

TÉL. / FAX 41 26 88

École Les COLIBRIS

TÉL. / FAX 41 82 40

École Les ORANGERS

TÉL. / FAX 44 61 48

École Louise DE GRESLAN

TÉL. / FAX 41 99 80

École Alphonse DILLENSEGER

TÉL. / FAX 41 23 30

ÉCOLES MATERNELLES

École Les Colibris

TÉL. / FAX 41 82 40

École Les Myosotis

TÉL. / FAX 41 21 90

École L' Oasis

TÉL. / FAX 43 64 49

École Les Jacarandas

TÉL. / FAX 41 99 66

École Les Niaoulis

TÉL. / FAX 41 14 99

École Les Orangers

TÉL. / FAX 44 69 48

GRUPE SCOLAIRE

Groupe scolaire Frédéric-Louis
Dorbritz

TÉL. / FAX 46 64 04

Groupe scolaire Renée Fong

TÉL. / FAX 46 74 80

Groupe scolaire Alphonse
Dillenseger

TÉL. / FAX 41 23 30

Groupe scolaire John Higginson

TÉL. / FAX 41 83 18





Vos agences OPT à Dumbéa

• **Agence de Dumbéa :**
5 impasse Pierre VOYER
98835 DUMBEA
Ouverture du lundi
au vendredi de 7h45 à 15h

Tél : 41.15.15

• **Annexe de Dumbéa :**
777 route Territoriale 1
98835 DUMBEA
Ouverture du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Tél : 41.82.00

Etablissement public calédonien, l'OPT-NC assure une mission d'aménagement et de développement du territoire au service de la population et des collectivités.

Avec un effectif de 1 000 agents et une diversité de missions au cœur du fonctionnement quotidien de tous les calédoniens, l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie est l'un des établissements publics les plus importants du pays, dont le réseau présent sur l'ensemble de la Grande Terre et des Iles dessert les usagers jusque dans les lieux les plus isolés. En innovant et en facilitant l'accès aux moyens de communication au plus grand nombre, l'OPT-NC poursuit chaque jour ses efforts de mission de service public et assure son rôle d'aménageur du territoire.

Outre les domaines de compétence dans les télécommunications et dans les services courrier et colis, l'OPT-NC assure des activités de services financiers pour ses clients Particuliers, Entreprises et Associations : la gestion des comptes courants, des comptes d'épargne et de leurs services associés.

Au sein de nos agences, 18 agents sont à votre service et faciliteront, au quotidien, votre installation dans la commune de Dumbéa.

Pour tout renseignement sur la téléphonie, l'Internet, le courrier et les services bancaires, appelez le



(appel gratuit).

Des distributeurs de billets (DAB) acceptant les cartes VISA et Mastercard sont à votre disposition à proximité de vos agences OPT : un à l'extérieur de l'agence de Dumbéa et un autre à l'intérieur de l'agence annexe.

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, UN KIT COMPRENANT TOUTES LES INFORMATIONS UTILES VOUS SERA REMIS À L'AGENCE.

Ce kit contient également des cartes « Tous à ma nouvelle adresse » qui vous permettront de communiquer gratuitement votre nouvelle adresse à vos correspondants.

Attention à bien respecter les normes d'adressage dans le libellé de votre adresse : la bonne réception de votre courrier en dépend.

VOUS SOUHAITEZ TÉLÉPHONER ET AVOIR ACCÈS À INTERNET

POUR OUVRIR UNE LIGNE DE TÉLÉPHONIE FIXE :

Appelez le service clientèle de l'OPT en composant le 1000 (appel gratuit) pour prendre un RDV en agence.

Pour votre RDV en agence OPT, munissez-vous des documents suivants :

SI VOUS ÊTES DÉJÀ TITULAIRE D'UN CONTRAT DE TÉLÉPHONIE FIXE ET/OU MOBILE (MOBILIS)

- une pièce d'identité valide (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire...)
- le numéro de plaque de pré-câblage (si vous habitez dans un immeuble)

SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU CLIENT

- une pièce d'identité valide (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire...)
- le numéro de plaque de pré-câblage (si vous habitez dans un immeuble)
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EEC...)
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)

POUR VOUS ABONNER À INTERNET ADSL :

Vous devez préalablement avoir souscrit à un abonnement de téléphonie fixe. Contactez le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de votre choix.

Il vous proposera une offre adaptée à vos besoins et se chargera également de votre souscription au forfait OPTimo ADSL de l'OPT.

Pour votre RDV chez le FAI, munissez-vous des documents suivants :

- une pièce d'identité
- un RIB ou RIP correspondant au titulaire de l'abonnement téléphonique

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR VOTRE COURRIER

EN BOÎTE POSTALE (BP) EN AGENCE OPT :

Adressez-vous directement à votre agence OPT pour procéder à l'ouverture.

À DOMICILE :

Votre habitation doit être raccordée au réseau postal de distribution du courrier (et nécessairement être dans la zone de distribution).

Adressez-vous à votre agence qui vous donnera toutes les informations nécessaires selon votre lieu de résidence.

VOUS ÊTES EN ZONE DE DISTRIBUTION ET VOTRE HABITATION EST DÉJÀ RACCORDÉE :

Vous recevrez aussitôt votre courrier.

VOUS ÊTES EN ZONE DE DISTRIBUTION MAIS VOTRE HABITATION N'EST PAS RACCORDÉE :

L'agence vous indiquera toutes les démarches à réaliser pour obtenir le raccordement.

VOUS ÊTES HORS ZONE DE DISTRIBUTION :

L'OPT ne peut pas vous distribuer votre courrier à domicile. Néanmoins, une solution intermédiaire peut vous être proposée si vous résidez à proximité d'un îlot de boîte postale.



Calédonienne des Eaux



Votre nouvelle agence
CALÉDONIENNE DES EAUX
à Dumbéa
Coeur de Ville
Ouverture en octobre 2013

Tél. **41.37.37**

Fax : **41.37.96**
clientele@cde.nc

Ouvert du lundi au jeudi
de 13h à 15h30,
le vendredi de 13h à 14h30

La Calédonienne des Eaux a été créée en 1989 suite à la décision de la ville de Nouméa de déléguer son service de l'eau et de l'assainissement à une entreprise privée, décision suivie par celle de la ville de Dumbéa dont le réseau était en partie administré à cette époque par la régie des eaux de la ville de Nouméa.

La Calédonienne des Eaux est une filiale de la Lyonnaise des eaux, elle-même filiale du groupe Suez-Environnement.

La Calédonienne des Eaux met à la disposition des collectivités locales, des particuliers et des industriels son expertise et son savoir-faire dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement (58 000 clients dont environ 8 600 à Dumbéa).

La Calédonienne des Eaux dispose d'une organisation et de moyens techniques de pointe pour fournir une eau de qualité 24h/24 et protéger l'environnement : 210 salariés, un service d'astreinte, un service dédié à la recherche de fuites, un laboratoire d'analyses.

POUR TOUTES VOS DÉMARCHES, CONSULTEZ LE VERSO DE CETTE FICHE.

La Calédonienne des Eaux prouve que la qualité est au cœur de ses préoccupations en obtenant la certification Qualité Iso 9001 version 2000 dès 2002 pour l'ensemble de ses activités. Cette certification, attribuée par des organismes indépendants, est une garantie objective de la qualité. Elle vise la satisfaction du client et l'assurance de la qualité des services fournis. La Calédonienne des Eaux se montre également soucieuse de préserver l'environnement dans lequel elle opère en obtenant dès 2003 la certification Environnementale Iso 14001 pour la station d'épuration de Koutio et celle de Yahoué.

VOUS EMMÉNAGEZ DANS UN LOGEMENT

AVEC UN COMPTEUR EXISTANT

Si vous emménagez dans un logement individuel avec un compteur existant, vous disposerez de l'eau au plus tard, les 24 heures suivant la souscription de votre contrat (hors week-end, jours fériés et travaux).

VOUS EMMÉNAGEZ DANS UN LOGEMENT

INDIVIDUEL NEUF

Si votre logement ne dispose pas encore du service d'eau ou d'assainissement, pour obtenir le devis de votre branchement, nos agents spécialisés vous guiderons pour une démarche simplifiée et rapide. Contactez-nous.

LES PIÈCES À FOURNIR EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE

- une pièce d'identité
- le titre de propriété
- un extrait de KBIS pour une société
- les statuts dans le cadre d'une association
- le procès verbal de nomination du syndicat de copropriété

LES PIÈCES À FOURNIR EN TANT QUE LOCATAIRE

- une pièce d'identité
- une attestation de location (à télécharger)
- un extrait de KBIS pour une société
- les statuts dans le cadre d'une association

DANS LE CAS D'UN NOUVEAU TERRAIN

Une attestation de paiement, ou d'exonération, du droit de raccordement direct au réseau d'assainissement ou une copie du permis de construire (mentionnant le paiement ou le non paiement de la taxe de raccordement) vous sera exigée en plus de ces documents à fournir.

Une eau potable et contrôlée
quotidiennement.



ENERCAL DUMBÉA
30, Avenue P. E. Victor
Centre urbain de Koutio
98835 - Dumbéa

Tél. **41.58.10**

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 17h30,
le samedi de 8h30 à 11h30

Siège social - Nouméa
Tél : 250 250

Société d'économie mixte, **ENERCAL** produit et transporte l'électricité en Nouvelle-Calédonie et la distribue dans 27 des 33 communes du territoire.

Créée en 1955, pour répondre aux besoins énergétiques de l'industrie du nickel, ENERCAL assure aujourd'hui la production de 97,5% de l'énergie du territoire, dont 24% à partir d'énergies renouvelables.

Animés par la notion de service public, les 400 agents d'ENERCAL répondent au quotidien aux grands enjeux de l'entreprise : satisfaire aux besoins de la population en une énergie qui soit de qualité et disponible au meilleur coût, à toutes les échéances de temps et sur tout le territoire.

POUR TOUTES VOS DÉMARCHES, CONSULTEZ LE VERSO DE CETTE FICHE.

QUELLE PUISSANCE CHOISIR ?

La puissance conditionne le montant de la prime fixe et de l'avance sur consommation. Elle est déterminée par le nombre d'appareils ménagers que vous souhaitez utiliser simultanément.

La puissance souscrite est mise en place pour une durée minimale d'un an.

PRATIQUE !

Si vous déménagez pour un autre lieu desservi par ENERCAL, les procédures de déménagement et d'emménagement seront simplifiées par le transfert automatique de votre dossier.

**SIMPLE, SÛR ET ÉCOLOGIQUE,
PENSEZ AU PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE ET À LA
FACTURE ÉLECTRONIQUE !**

POUR UNE MISE EN SERVICE AVEC RACCORDEMENT EXISTANT

Quelques jours avant d'emménager, rendez-vous dans l'agence Enercal de Dumbéa pour créer votre dossier client.

Pour cela munissez-vous des documents suivants :

- Pièce d'identité
- RIB (Relevé d'identité bancaire) ou tout autre moyen de règlement
- Si vous êtes locataire : le bail de location ou l'attestation du propriétaire
- Si vous êtes propriétaire : l'acte notarié, l'acte coutumier ou l'attestation d'aire coutumière
- Le COTSUEL pour une première mise en service ou après rénovation de votre installation électrique (sauf pour une alimentation provisoire de chantier)

On vous demandera de :

- Choisir la puissance souscrite
- Régler l'avance sur consommation (en fonction de la puissance souscrite choisie)

VOUS SEREZ MIS EN SERVICE AU PLUS TARD LE LENDEMAIN DE VOTRE DEMANDE.

Si vous faites construire une maison individuelle sur un lot viabilisé électriquement :

Lorsque les travaux de construction commencent, votre entrepreneur, votre électricien ou vous-même, faites, de la même façon, une demande de mise en service provisoire pour la durée du chantier.

POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU FILAIRE

Si vous faites construire une maison individuelle sur un lot non viabilisé électriquement :

Lorsque votre projet se concrétise, prenez contact avec ENERCAL pour déterminer les caractéristiques du branchement et faire établir un devis. Une fois le devis réglé et les travaux de raccordement réalisés par ENERCAL, une mise en service provisoire pour la durée du chantier peut avoir lieu. Rendez-vous dans l'agence Enercal de Dumbéa pour créer votre dossier client.

Pour cela munissez-vous des documents suivants :

- Un plan de situation du terrain et un plan parcellaire avec, lorsque c'est possible, le numéro du support électrique le plus proche de votre terrain (numéro en jaune; exemple : 17 AB 02)
- La photocopie de la pièce d'identité ou le Kbis du titulaire du contrat
- L'adresse complète et le contact téléphonique du titulaire du contrat
- L'acte de propriété ou le compromis de vente et l'acte notarié pour servitude de passage pour le câble de continuité de l'installation intérieure s'il n'est pas intégralement sur la propriété privée du demandeur.



• **Agence Nouméa PK4 :**

15 rue Jean Chalier - BP F3
98848 Nouméa cedex

Tél : 46.36.36

www.eec.nc - clientele@eec.nc

Ouvert du lundi à mercredi
de 7h15 à 16h15
et Jeudi à vendredi de 7h15 à 15h15

• **Agence de Boulari**

Immeuble Makatéa
147 avenue du Grand Large
98809 Mont Dore

tél : 46.36.36

www.eec.nc - clientele@eec.nc

Ouvert du lundi à mercredi
de 7h30 à 16h
et jeudi à vendredi de 7h30 à 15h

EEC, présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929, est le concessionnaire de distribution d'électricité de la ville de Dumbéa pour les quartiers d'Auteuil, Tonghoué et Koghis. EEC gère également la distribution d'électricité des communes de Nouméa, Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou.

Aujourd'hui avec plus de 62 000 clients, les 260 hommes et femmes d'EEC ont fièrement à cœur de fournir à chacun d'entre vous une qualité de service au plus haut niveau.

Déterminée à faire entendre ses choix, EEC s'affirme comme société citoyenne.

- EEC est engagée dans le développement durable via sa filière photovoltaïque (île de Tige aux loyautés alimentée à 100% en photovoltaïque et générateurs à Nouméa) et son parc éolien du Grand Sud dont les 52 éoliennes produisent actuellement jusqu'à 45 % de l'énergie annuelle consommée par la ville du Mont Dore. EEC alimente l'île Ouen grâce à un mix énergétique utilisant les huiles de frites usagées récoltées auprès de 150 restaurateurs. EEC est aussi très impliquée dans la maîtrise de l'énergie auprès de ses clients professionnels auxquels elle propose des services personnalisés pour une meilleure efficacité énergétique.

- EEC bénéficie du savoir-faire et des technologies du groupe international industriel et de services GDF SUEZ. EEC offre ainsi à ses clients une technologie à la pointe pour un service 100% calédonien.



VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ABONNEMENT EEC

POUR SOUSCRIRE VOTRE CONTRAT, PLUSIEURS SOLUTIONS :

1- La plus rapide:

Transmettez-nous votre dossier par mail avec les pièces justificatives nécessaires et venez signer en une minute à notre guichet d'accueil

2- il vous est aussi possible :

de vous présenter dans l'une de nos agences pour mettre en place votre contrat d'abonnement.

VOUS EMMÉNAGEZ

Afin que la mise en service de la ligne soit effective au plus tôt, il vous est conseillé d'effectuer les démarches au moins 48h avant d'emménager. (du lundi au vendredi).

Pour cela, vous devez nous fournir les documents suivants :

- **SI VOUS ÊTES LOCATAIRE** : pièce d'identité, attestation de location ou bail de moins de 3 mois.
- **SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE** : pièce d'identité, titre de propriété ou une attestation du notaire.
- **POUR UN LOGEMENT NEUF** : pièce d'identité, titre de propriété et attestation de conformité électrique COTSUEL (cf : www.cotsuel.nc).

VOUS CONSTRUISEZ OU MODIFIEZ VOTRE HABITAT

• **AVANT LE COMMENCEMENT DU CHANTIER – DEMANDE DE BRANCHEMENT PROVISOIRE**
Ce branchement provisoire est valable uniquement durant la phase de construction

(6 mois, puis renouvelable tous les 3 mois pendant 2 ans maximum et uniquement pour les besoins des travaux).

• À LA FIN DU CHANTIER

Dès la fin du chantier, après visite de contrôle et remise du certificat de conformité COTSUEL, EEC établira votre contrat d'abonnement définitif.



L'électricité est là,
même quand on ne la voit pas !

CONNAISSEZ-VOUS

LE COMPTEUR À PRÉPAIEMENT EEC ?

C'est le nouveau compteur électrique d'EEC qui vous permet de maîtriser votre consommation et votre budget ; il est fourni et posé gratuitement sur demande.

Son principe est simple : vous alimentez votre compteur grâce à des cartes recharges en électricité disponibles en agences EEC ou en points de vente (liste sur demande) :

- plus de relève,
- plus d'estimation,
- plus de facture,
- plus d'avance sur consommation,
- plus de frais de relance ou de coupure,

vous alimentez ainsi votre compteur à volonté selon votre budget et vos besoins.

Lorsque vous souscrivez un contrat, il vous est demandé la puissance souscrite. Le montant de votre abonnement est établi en fonction de la puissance demandée.

Votre conseiller clientèle EEC vous assistera pour le choix de la puissance adaptée à vos équipements

Pour démarrer votre chantier en toute sécurité faites appel à un électricien privé car des normes sont à respecter pour l'installation de votre coffret de chantier.

Attention ! Utiliser le raccordement de chantier pour l'alimentation d'installations définitives est strictement interdit.





La SECAL (Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie) est concessionnaire du vaste projet de Dumbéa sur mer piloté par la province Sud, c'est-à-dire qu'elle réalise aménagements et commercialise les terrains de cette ZAC.

SECAL

40 rue Félix Trombe, Koutio

Dumbéa

BP 2517 98846

Nouméa cedex

Tél. **46.70.10**

www.secal.nc

www.dumbeasurmer.nc

Dumbéa
sur mer
nouvelle ville, nouvelle vie

Proximité de la voie express et de ses échangeurs, voies réservées aux bus, pistes cyclables, larges trottoirs...

À Dumbéa sur mer, tout est prévu pour vous rendre la vie plus facile et vos déplacements plus rapides.

Commerces, équipements de loisirs, écoles, collèges et services publics sont prévus à proximité des zones résidentielles.

De son côté, le parc d'activités Panda est dimensionné pour accueillir plus de 400 entreprises dans les meilleures conditions.

Réservé aux entreprises artisanales, industrielles et commerciales, il bénéficie d'une situation géographique idéale au cœur du Grand Nouméa !



LAISSEZ VOUS SÉDUIRE PAR DUMBÉA SUR MER !

Proximité de la voie express et de ses échangeurs, voies réservées aux bus, pistes cyclables, larges trottoirs... À Dumbéa sur mer, tout est prévu pour vous rendre la vie plus facile et vos déplacements plus rapides. Commerces, équipements de loisirs, écoles, collèges et services publics sont à deux pas.

De son côté, le parc d'activités Panda est dimensionné pour accueillir plus de 400 entreprises dans les meilleures conditions. Réservé aux entreprises artisanales, industrielles et commerciales, il bénéficie d'une situation géographique idéale au cœur du Grand Nouméa.

© 2011 DUMBEA SUR MER



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

Dumbéa
sur mer
 nouvelle ville, nouvelle vie



Résidence Ouamouraï - Dumbéa sur Mer



BIEN PLUS QU'UN TOIT • LA LOCATION • L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ • LES PRÊTS • L'AIDE AU LOGEMENT

Fonds Social de l'Habitat

• à Nouméa :

1, rue de la Somme
BP 3887 - 98 846 Nouméa
Tél. 26 60 00 - Fax. 26 60 02

• à Dumbéa :

7 avenue Chopin,
Résidence Mozart
Lotissement Jacarandas 2
98830 Dumbéa
44. 44.11

05 10 15
www.fsh.nc

Vous avez aussi la possibilité de télécharger tous les documents nécessaires à l'inscription sur le site FSH : www.fsh.nc/le-fsh/telechargement

Le Fonds Social de l'Habitat a pour but d'intervenir en faveur des salariés de Nouvelle-Calédonie, afin de favoriser leur accès au secteur locatif à loyer modéré et à la propriété de terrains viabilisés nus ou bâtis. Il peut également intervenir dans la réhabilitation de l'habitat insalubre.

LA LOCATION

POUR BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT LOCATIF DU FSH, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE DES CONDITIONS SUIVANTES :

- Être salarié en CDI, détenteur d'une carte CAFAT, et votre employeur doit cotiser au FSH.
- Être retraité CAFAT
- Bénéficiaire d'une PENSION DE RÉVERSION ou d'une PENSION DE VEUVAGE non issue de la fonction publique
- Bénéficiaire d'une PENSION D'INVALIDITÉ ou d'une RENTE D'INCAPACITÉ CAFAT

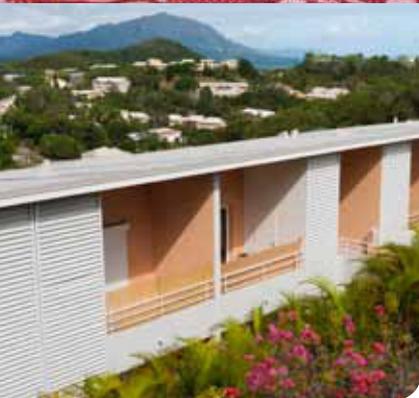
COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Retirez votre dossier à la Maison de l'Habitat
12, rue Paul Doumer, 98800 Nouméa - Tél. : 24 06 99
Un seul dossier doit être complété par famille (dont au moins un des membres doit être ayant droit).
Une fois enregistré, le dossier intègre une liste d'attente.

SUR QUELS CRITÈRES VOTRE DOSSIER SERA-T-IL SÉLECTIONNÉ ?

- L'ancienneté de votre demande
 - La taille de votre famille
 - Le niveau des revenus de votre foyer
- Une fois votre dossier présélectionné, il est présenté à la commission permanente du FSH composée de membres du Conseil d'administration. Cette commission se réunit tous les mois pour attribuer les logements.

IMPORTANT : votre demande doit être ACTUALISÉE TOUS LES ANS auprès de la Maison de l'Habitat, faute de quoi elle ne sera plus prise en compte.



L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, VOUS DEVEZ :

- être salarié en CDI, détenteur d'une carte CAFAT, et votre employeur doit cotiser au FSH.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Retirez votre dossier à la Maison de l'Habitat

12, avenue Paul Doumer - 98800 Nouméa - Tél. : 24 06 99.

Un seul dossier doit être complété par famille (dont au moins un des membres doit être ayant droit). Une fois enregistré, le dossier intègre une liste d'attente.

SUR QUELS CRITÈRES VOTRE DOSSIER SERA-T-IL SÉLECTIONNÉ ?

- L'ancienneté de votre demande
- La taille de votre famille
- Le niveau des revenus de votre foyer
- Votre taux d'endettement (ne pas avoir trop de crédits en cours)

Une fois votre dossier présélectionné, il est présenté à la commission permanente du FSH composée de membres du conseil d'administration. Cette commission se réunit tous les mois pour attribuer les aides.

IMPORTANT : votre demande doit être ACTUALISÉE TOUS LES ANS auprès de la Maison de l'Habitat, faute de quoi elle ne sera plus prise en compte.

LES PRÊTS

POUR BÉNÉFICIER D'UN PRÊT, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE DES CONDITIONS SUIVANTES :

1/ Pour les prêts à la construction et l'acquisition :

- être salarié en CDI, détenteur d'une carte CAFAT, et votre employeur cotise au FSH.

2/ Pour les prêts destinés à des travaux :

- être salarié en CDI, détenteur d'une carte CAFAT, et votre employeur cotise au FSH.
- être retraité CAFAT
- Bénéficiaire d'une PENSION DE RÉVERSION ou d'une PENSION DE VEUVAGE non issue de la fonction publique
- Bénéficiaire d'une PENSION D'INVALIDITÉ ou d'une RENTE D'INCAPACITÉ CAFAT (les patentés et fonctionnaires ne peuvent bénéficier des prêts FSH)

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Retirez votre dossier auprès du FSH : 1, rue de la Somme, 98800 Nouméa - Tél. : 26 60 00

Un seul dossier doit être complété par famille (dont au moins un des membres doit être ayant droit).

SUR QUELS CRITÈRES VOTRE DOSSIER SERA-T-IL SÉLECTIONNÉ ?

- La capacité d'emprunt du demandeur
- Les revenus et le taux d'endettement

Une fois votre dossier présélectionné, il est présenté à la commission permanente du FSH composée de membres du conseil d'administration. Cette commission se réunit tous les mois pour attribuer les prêts.

L'AIDE AU LOGEMENT

POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AU LOGEMENT, VOUS DEVEZ :

- Résider en Nouvelle-Calédonie
- Être locataire, au titre de votre résidence principale, d'un logement conventionné (qui répond à des normes de sécurité et de salubrité), ainsi qu'à des conditions d'occupation, de ressources et d'un loyer pris en compte dans la limite d'un plafond.
- Ne pas être propriétaire d'un logement

OÙ RETIRER VOTRE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT ?

Au FSH ou à la Direction du Logement si vous êtes locataire du parc privé (particuliers, agences immobilières...) ou auprès de votre bailleur social si vous êtes locataire du Fonds Calédonien de l'Habitat, de la Sem Agglo ou de la SIC.

VOTRE DOSSIER SERA SUSPENDU SI :

- Votre formulaire de demande d'Aide au logement comporte une fausse déclaration
- Vous n'avez pas renouvelé votre demande
- Vous avez quitté votre logement locatif
- Vous ne payez pas la part contributive restant à votre charge

Une fois votre dossier présélectionné, il est présenté à la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'Aide au logement qui se réunit tous les mois.

IMPORTANT : votre demande doit être ACTUALISÉE TOUS LES ANS auprès du FSH, faute de quoi elle ne sera plus prise en compte.



15, Rue Jacques-Yves Cousteau
Centre Urbain de Koutio
BP 15158
98804 NOUMEA Cédex

Tél. **46 88 00**
Fax : **46 40 45**

Ouvert du lundi au jeudi
de 07h30 à 11h45 - 13h à 17h,
le vendredi
de 07h30 à 11h45 - 13h à 14h45

La SEM AGGLO est aussi
votre interlocuteur pour
l'achat d'un lot à bâtir.

LA SEM DE L'AGGLOMÉRATION (SEM AGGLO), une entreprise publique locale, au service du Public

Créée en 2003 par la province Sud, la Nouvelle-Calédonie, les quatre Communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta, la SEM AGGLO, société anonyme immobilière d'économie mixte est chargée de construire et gérer des logements sociaux sur le Territoire du Grand Nouméa. C'est ainsi, que la SEM AGGLO à fin 2012, ce sont 1364 logements en gestion et plusieurs opérations en cours.

Sur le Territoire de Dumbéa, la SEM AGGLO gère 724 logements (représentant 53% de son parc locatif), sur la ZAC de Dumbéa sur Mer, au Centre Urbain de Koutio et à Katiramona.

La SEM AGGLO est aussi votre interlocuteur pour l'achat d'un lot à bâtir. La SEM AGGLO, c'est aussi sur Dumbéa, la maîtrise d'ouvrage déléguée par la province Sud, de la restructuration de l'habitat spontané sur le site pilote de la Presqu'île Océanienne, une mission visant à permettre aux familles, tout en s'acquittant d'un loyer d'occupation, de vivre dignement dans l'attente de les inscrire dans un circuit résidentiel classique.

DEVENIR LOCATAIRE À LA SEM AGGLO,

Bailleur social, c'est avant tout s'inscrire (ou être inscrit) à la Maison de l'Habitat, qui est le guichet unique de la demande de logement social en province Sud.

Les logements réalisés par la SEM AGGLO s'inscrivent également dans une politique de développement durable : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et le souci permanent de l'amélioration sur le long terme, du bien être de tous.

ÊTRE LOCATAIRE À LA SEM AGGLO,

c'est participer au « MIEUX VIVRE ENSEMBLE ».



SIC

**Siège social : 15 rue Guynemer
BP 412 - 98 845 Nouméa**

**VOTRE CONTACT
Agence SIC
de Saint-Quentin**

**8 rue du Maréchal Lyautey
98800 Nouméa**

Tél. 28.16.85

**Horaires d'ouverture :
8h à 11h / 13h à 16h30
du lundi au vendredi**

**Plus d'informations sur
www.sic.nc**

La SIC est une société anonyme d'économie mixte. Créée en 1988, elle a pour vocation de contribuer au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, elle gère un parc immobilier de 10 000 logements, livre plus de 400 logements neufs chaque année et loge plus de 15% de la population calédonienne (dont 1 Nouméen sur 4).

Son activité s'exerce dans des domaines très vastes : foncier, aménagement, construction neuve, réhabilitation, gestion locative, proximité, accession à la propriété, accompagnement social résidentialisation, location de locaux commerciaux.

Sa mission est de proposer aux populations des logements adaptés à leur mode de vie en tenant compte de leurs besoins et en favorisant l'insertion économique et sociale par l'habitat.

Premier bailleur de Nouvelle-Calédonie, la SIC est consciente de l'effet de levier qu'elle peut exercer sur la prise en compte du développement durable sur l'ensemble du Territoire. C'est pourquoi elle a placé la Responsabilité Sociale et Environnementale au cœur de sa stratégie, avec des actions fortes au bénéfice des habitants : généralisation des chauffe-eau solaires, mise en place du tri sélectif, logements adaptés à des besoins spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants), partenariat avec la fondation « un arbre, un jour, une vie ».





VOUS EMMÉNAGEZ DANS UN LOGEMENT

QU'AUREZ-VOUS À PAYER ?

À LA SIGNATURE DU BAIL : LE DÉPÔT DE GARANTIE

C'est une somme « bloquée » qui servira éventuellement au moment de votre départ à payer les travaux de remise en état.

CHAQUE MOIS, UN LOYER...

Vous recevrez mensuellement votre « avis d'échéance » qui rappelle le montant du loyer et l'état de votre solde.

... ET LES FOURNITURES ET PRESTATIONS

Ce sont des dépenses réalisées par la SIC pour votre compte : enlèvement des ordures, nettoyage des halls et paliers, entretien des espaces verts, consommations d'eau et d'électricité liées aux parties communes.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, C'EST PLUS PRATIQUE !

A date fixe, le montant du loyer peut être prélevé directement sur votre compte bancaire, sans frais. Veillez à ce que celui-ci soit toujours approvisionné. Des imprimés sont à votre disposition à l'agence de votre quartier. D'autres moyens de paiements vous sont aussi proposés comme la délégation de salaire.

VOS RESPONSABILITÉS

LES RÉPARATIONS À VOTRE CHARGE

Ce sont les travaux d'entretien courant et les petites réparations pour remplacer les éléments dégradés dans le cadre de l'usage normal du logement.

Ces réparations sont détaillées dans le guide du locataire qui vous a été remis lors de la signature de votre bail.

LES RELATIONS DE VOISINAGE

La vie en collectivité passe par le respect de quelques règles simples pour vivre en bon voisinage, notamment concernant le bruit. Si vous êtes victime de bruit, parlez-en avec la personne qui en est à l'origine. Bien souvent le fautif n'a pas conscience des troubles qu'il occasionne.

ET SI LA SITUATION S'AGGRAVE, INFORMEZ LES SERVICES DE LA GENDARMERIE OU DE LA POLICE.

LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La SIC veille à la propreté des immeubles et au nettoyage des parties communes. Cette propreté ne peut être garantie qu'avec la participation de l'ensemble des habitants et leur vigilance permanente. Vous pouvez contribuer à la qualité de votre cadre de vie par quelques gestes simples et de bon sens :

- Ne pas jeter de détritiques en dehors des endroits prévus
- Toujours placer ses déchets dans des sacs avant de les jeter pour éviter d'attirer les animaux et les nuisibles
- Veiller à la propreté de votre animal de compagnie, notamment en nettoyant ses « erreurs de passage » lorsque vous l'emmenez en promenade.

UNE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

N'hésitez pas à contacter votre agence pour toutes vos questions concernant votre logement ou pour signaler un changement dans votre situation (agrandissement de votre famille, perte d'emploi, difficultés financières...). Les équipes de la SIC sauront utilement vous conseiller sur les possibilités d'aides, de changement de logement, etc.

L'ASSURANCE HABITATION, C'EST OBLIGATOIRE :

Comme l'indiquent la loi et votre contrat de location, vous devez vous assurer pendant toute la durée de location. Chaque année, vous devez fournir à la SIC une attestation ou une quittance d'assurance indiquant la période de garantie avec les risques couverts.

PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT : TRIEZ VOS DÉCHETS !

La SIC met à votre disposition des points d'apport volontaire pour le tri sélectif.

Plusieurs points d'apport existent à Dumbéa, contactez votre agence SIC pour connaître leur implantation.

Les points d'apport volontaire permettent de trier : le plastique et l'aluminium, le verre, le papier et le carton. Selon leur nature, les déchets sont ensuite recyclés localement ou exportés pour être recyclés.

